



Les femmes enceintes vont bientôt être payées pour...

Publié par Camille Broyart

aujourd'hui à 16:30



Quand bien même nous savons que le tabac est dangereux pour la santé, notamment celle du bébé pendant la grossesse, arrêter de fumer reste difficile. Mais récemment, les autorités publiques ont travaillé sur un projet qui pourrait bien faire diminuer de manière significative le nombre de fumeuses enceintes.

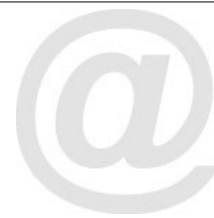
Les substituts nicotiques n'ont jusqu'à ce jour pas fait leurs preuves chez les femmes enceintes. Ils semblent plus efficaces sur les personnes n'attendant pas d'enfant. Le manque d'alternatives et leur efficacité moindre contribuent ainsi à ce qu'une femme sur 5 continue à fumer pendant sa grossesse. Pour combattre ce chiffre, l'Assistance publique- Hôpitaux de Paris (AP-HP) et l'Institut national du cancer ont ensemble coopéré et mis au point un dispositif encourageant ces femmes à arrêter de fumer. Aussi, dans 16 maternités françaises et depuis le 20 avril 2016, une incitation financière est proposée en contrepartie d'un sevrage réussi. Au cours de leurs suivis médicales, les quelques volontaires se verront ainsi recevoir des bons d'achats utilisables dans de nombreux magasins.

Un sevrage motivé

Les patientes sont suivies par un médecin tabacologue avec qui elles auront de 3 à 5 consultations. Mais l'expérience ne s'arrête pas une fois le bébé né. Dans les mois suivants l'accouchement, les jeunes mamans continueront de s'entretenir avec le spécialiste par téléphone. Il est, en effet, inutile de rappeler que le tabac est non seulement dangereux durant la grossesse pour la mère et l'enfant (risques accrus de diabète, cancers, asthme, obésité, troubles psychiatriques, tumeur du cerveau...) mais également après la naissance.

"La consommation de tabac par la femme enceinte augmente les risques pour la santé pendant la grossesse, à la naissance et peut être à l'origine de troubles l'enfant après la naissance", assure le CHU de Nantes qui contribue au projet.

Mais sous conditions ...



Pour participer au projet, ces futures mères doivent remplir quelques critères. Elles doivent être enceintes de moins de 18 semaines soit 4 mois et demi , avoir 18 ans minimum, fumer plus de 5 cigarettes par jour et ne pas utiliser la cigarette électronique , la pipe, le cigare ou le tabac à mâcher pendant leur grossesse.

Efficace ?

Pour voir si l'incitation financière a réellement eu un impact sur la consommation de tabac, les femmes volontaires sont réparties de manière aléatoire dans 2 groupes. Le premier est constitué de femmes souhaitant arrêter et qui n'auront pas de compensation à la clé. On l'appelle le "groupe de contrôle" . Le second est le "groupe de traitement" . Il recevra, lui, un coup de pouce financier sous forme de bons d'achats.

Si l'étude est encore trop récente pour pouvoir tirer des conclusions, tout porte à croire que l'initiative sera probante. En effet, des études anglo-saxonnes s'étaient déjà penchées sur le sujet et les résultats ont montré que 22,5% des personnes qui ont été incitées financièrement ont arrêté de fumer contre 8% des patientes qui n'ont rien reçu . L'étude prenant fin dans 36 mois , on se donne rendez-vous pour faire le bilan.

20 positions pour une grossesse au 7e ciel



© aufeminin

À lire aussi : Être enceinte c'est magnifique. Enfin pas toujours (Vidéo)

Pour suivre l'actu, abonnez-vous à la newsletter buzz

Tags associés :
 tabac #femme enceinte #grossesse #Tabac

#Arrêt du

Date: 02.05.2016

aufeminin suisse



aufeminin
1260 Nyon 2
022/ 994 55 22
www.aufeminin.com/

Genre de média: Internet
Type de média: Organisations, loisir
UUpM: 747'000
Page Visits: 2'608'875

[Lire en ligne](#)

N° de thème: 729.006
N° d'abonnement: 729006

+